



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 11 décembre 2023 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers  
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle  
Sylvain Loyer  
Pierre-Luc Payette  
Serge Rivest  
Jean Bourgeois

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023
4. GESTION ADMINISTRATIVE
- 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU 1ER AVENANT AU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 130-002
- 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
- 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SADR 7145-10-2023
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE
10. LOISIRS ET CULTURE
- 10.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE CONTRE-OFFRE FINALE POUR LE PROJET D'ACHAT DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES
- 11.2 CHOIX POUR LE SERVICE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2023-228

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Serge Rivest,  
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer,

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-229

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur Serge Rivest,  
Appuyée par monsieur Jean Bourgeois,

et résolu :

QUE LE conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-230

## **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame Sophie Desrosiers,  
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois,

et résolu :

QUE LE conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023.



Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4. GESTION ADMINISTRATIVE**

2023-231

##### **4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU 1<sup>ER</sup> AVENANT AU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 130-002**

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre l'employé numéro 130-002 et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour officialiser l'entente, un avenant doit être signé;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers,

et résolu :

D'autoriser la mairesse madame Ghislaine Pomerleau et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'avenant avec l'employé numéro 130-002.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-232

##### **4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'une forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut déposer une demande dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers,

et résolu :

D'autoriser monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 19 h 10 pour se terminer à 19 h 20.

#### **6. GESTION FINANCIÈRE**



2023-233

## 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

202300928 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATION	271,36 \$
202300929 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATION	30,00 \$
202300930 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AU PIED DU	1 690,49 \$
202300931 (I)	SINTRA INC.	DP5 LIBÉRATION FINALE CH	38 036,35 \$
202300932 (I)	XEROX CANADA LTEE	FRAIS IMPRESSION OCTOBRE	347,87 \$
202300933 (I)	LES ENTREPRISES MICHAEL	DÉNEIGEMENT DOMAINES	7 381,40 \$
202300934 (I)	SYLVAIN LAPOINTE	MARCHE AUX FLAMBEAUX 1ER	450,00 \$
202300935 (I)	ISOMAX CONSEIL	RÉFECTION CHEMIN NADEAU	5 748,75 \$
202300936 (I)	LUCIOLE	INTERNET BIBLIOTHÈQUE 08/11	283,66 \$
202300937 (I)	FRANÇOIS POIRIER	DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE	325,00 \$
202300938 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE 22/09 AU	612,35 \$
202300939 (I)	LUCIOLE	INTERNET 20 AVRIL AU 19 MAI	45,96 \$
202300940 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 850 RICHARD 26/09	3 561,73 \$
202300941 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	AGENDA	50,65 \$
202300942 (I)	BENOÎT GRIMARD	SAPIN CHALET	116,99 \$
202300943 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	CLÉS POUR LE CHALET DES	95,34 \$
202300944 (I)	SHELL	CC ESSENCE VOIRIE	134,07 \$
202300945 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC HUILE POUR TRACTEUR	39,64 \$
202300946 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	258,38 \$
202300947 (I)	POSTE	CC ENVOI POSTAL BULLETIN	392,83 \$
202300948 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$
202300949 (I)	WALMART JOLIETTE	CC USTENSILES CHALET ET	109,14 \$
202300950 (I)	DOLLARAMA	CC DÉPOUILLEMENT ET	175,81 \$
202300951 (I)	TIGRE GÉANT	CC DÉPOUILLEMENT ARBRE DE	16,10 \$
202300952 (I)	L'ENTRE-JEUX JOLIETTE	CC DÉPOUILLEMENT ARBRE DE	106,25 \$
202300953 (I)	PROXIM	CC ARTICLES MÉNAGERS	25,14 \$
202300954 (I)	PRESTO CLUB ENTREPÔT	CC DÉPOUILLEMENT MARCHÉ	196,78 \$
202300955 (I)	SUPER C	CC DÉPOUILLEMENT MARCHÉ	173,26 \$
202300956 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	15 334,84 \$
202300957 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	4 207,43 \$
202300958 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	219,68 \$
202300959 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	989,92 \$
202300960 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	832,48 \$
202300961 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	114,17 \$
202300962 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	2 397,65 \$
202300963 (I)	TRADITION CRABTREE	MARCHE FLAMBEAUX 2023	34,25 \$
202300964 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	17,23 \$
202300965 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	157,77 \$
202300966 (I)	MRC DE MONTCALM	SOIRÉE CASINO ET SOUPER	550,00 \$
202300967 (I)	LE GROUPE HARNOIS	DIESEL AQUEDUC	3 472,16 \$
202300968 (I)	INFOTECH	COMPTES DE TAXES ET	471,40 \$
202300969 (I)	PRODUITS SANY INC.	PRODUITS NETTOYANTS	384,19 \$
202300970 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATION 21 LARIVIÈRE	96,34 \$
202300971 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS NOVEMBRE 2023	50,00 \$
202300972 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC 30/10	1 901,48 \$
202300973 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	DÉPENSES NON TAXABLES	1 874,66 \$
202300974 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE DES GMR OCTOBRE	17 777,85 \$
202300975 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	ARTICLES DIVERS POUR	224,93 \$
202300976 (I)	J.P. RACETTE INC.	COURROIE RÉPARATION POMPE	130,84 \$
202300977 (I)	SINTRA INC.	PIERRE 3/4 STATIONNEMENT	429,85 \$



202300978 (I)	FQM	RECUEIL RÈGLEMENT MUNICIPAL	220,50 \$
202300979 (I)	CCAQ	CASERNE INCENDIE DU 16 DÉC	593,27 \$
202300980 (I)	KIWI	AUTOCOLLANTS ET	488,16 \$
202300981 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE RURALE - LOYER	159,54 \$
202300982 (I)	ORKIN Canada	PEST CONTRÔLE MENSUEL NOV	88,60 \$
202300983 (I)	SIGNE BEAUSÉJOUR	GAZON ET SEMENCE PIED DU	105,75 \$
202300984 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	BONHOMME À EAU, TIGE,	534,30 \$
202300985 (I)	LES SERVICES EXP INC.	MISE NORMES EAU POTABLE R-	459,90 \$
202300986 (I)	BOUCHERIE AU PIGNON	MARCHE FLAMBEAUX 2023	262,00 \$
202300987 (I)	CREVALE	CONTRIBUTION ANNUELLE 2024	50,00 \$
202300988 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU POTABLE 01/10 A	3 782,68 \$
202300989 (I)	Nathalie Lévesque	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	40,88 \$
202300990 (I)	ANNIE LEMARBRE	KILOMÉTRAGE COMMISSION	33,13 \$
202300991 (I)	LES ENTREPRISES MICHAEL	1ER VERS DÉNEIGEMENT 2023-	55 360,74 \$
202300992 (I)	Location Mille Items	LOCATION 1 TOILETTE SOCCER	183,96 \$
202300993 (I)	LONGUS ÉQUIPEMENT INC.	ENTRETIEN PÉPINE VÉRIN À	94,18 \$
202300994 (I)	HAMSTER	ACHAT LIVRE POUR LA	824,90 \$
202300995 (I)	ULINE CANADA CORPORATION	BAC RÉCUPÉRATION	392,54 \$
202300996 (I)	Solutia Telecom / 9146-5039	IPHONE VOIRIE	90,49 \$
202300997 (I)	RABAIS CAMPUS	RENOUVELLEMENT REVUES	88,14 \$
202300998 (I)	BAUVAL	ASPHALTE FROIDE POUR T.P.	317,88 \$
202300999 (I)	Nanotech informatique inc.	SERVICE PROBLÈMES ORDI ASS	195,46 \$
202301000 (I)	L'ENTRE-JEUX JOLIETTE	DÉPOUILLEMENT ARBRE NOËL 2	2 908,66 \$
202301001 (I)	UNIVAR SOLUTIONS CANADA	PRODUIT ALUN POUR LES	4 738,90 \$
202301002 (I)	CAUCA CENTRE	FRAIS ANNUEL RÉPARTITION	744,35 \$
202301003 (I)	LES CONTRÔLES CT	APPEL SERVICE POMPE	513,94 \$
202301004 (I)	BIONEST	2 VISITES D'ENTRETIEN UV-	638,38 \$
202301005 (I)	JEAN-CHARLES PRÉVOST	6 MÉNAGES DU CHALET LOISIRS	450,00 \$
202301006 (I)	LINDA LEBLANC	ANIMATION CONTE NOËL BIBLIO	125,00 \$
202301007 (I)	LES 3 FRÈRES ÉQUIPEMENTS	CHAÎNE DE SCIE POUR LA	44,84 \$
202301008 (I)	SOLANGE AMYOT	ANNULATION LOCATION SALLE	75,00 \$
202301009 (I)	ROBERT BERGEVIN	ACHAT LIVRE POUR BIBLIO	25,00 \$
202301010 (I)	ROBERT TURCOTTE	RÉPARATION RÉFRIGÉRATION	236,85 \$
202301011 (I)	EDILEX INC.	ABONNEMENT LOGICIEL APPEL	242,27 \$
202301012 (I)	LES ENTREPRISES B.	APPEL URGENCE POMPE	206,96 \$
202301013 (I)	LUC LAVOIE	REMB SIPC TAXES 150 RANG	305,02 \$
202301014 (I)	LA CABANE À CRÊPES	DÉPOUILLEMENT ARBRE DE	108,00 \$
202301015 (I)	HAMSTER	CRAYONS MARQUEURS BUREAU	22,52 \$
		TOTAL DES DÉPENSES	188 108,60 \$
		SALAIRES DES EMPLOYÉS	33 941,05 \$
		SALAIRES DES ÉLUS	6 460,02 \$
		TOTAL DES SALAIRES	40 401,07 \$
		GRAND TOTAL	228 509,67 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-468. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer,  
Appuyé par monsieur Claude Bélisle,



et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer du mois de novembre 2023 du numéro 202300928 à 202301015 au montant de 228 509,67 \$ en date du 7 décembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2023-234

### **7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exploite des usines d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'eau potable et des eaux usées;

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer,  
Appuyé par monsieur Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Nordikeau selon l'offre de service OPT23-1010 et d'autoriser monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité la soumission pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2023-235

### **8.1 DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SADR 7145-10-2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 501-2019 modifiant les règlements numéros 205, 338,337, 205-3 et 205-5 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm est entré en vigueur le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1) le conseil doit, dans les six ( 6 ) mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance , soit avant le 1<sup>er</sup> mai 2020;



CONSIDÉRANT la résolution demandant la prolongation supplémentaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021, pour l'adoption des règlements de concordance pour assurer la conformité avec les règlements concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai prévu pour mettre en vigueur les règlements de concordance audit schéma;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme le 11 décembre 2017, avec le mandat donné au consultant l'Atelier Urbain par le numéro de bon de commande 2453;

CONSIDÉRANT les délais importants dans la procédure d'entrée en vigueur, dont les 120 jours d'examen de concordance par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai à la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a autorisé une première prolongation au 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité validera, à partir de janvier 2024, avec la MRC de Montcalm la conformité de ses projets de règlements préalablement à l'adoption de ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite permettre une consultation publique d'importance et offrir l'opportunité à ses citoyens de se prononcer sur de possibles modifications de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE ces étapes nécessitent un délai supplémentaire pour arriver à des règlements conformes et adéquats;

Il est proposé par monsieur Serge Rivest,  
Et appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 31 juillet 2024 pour l'adoption du règlement de concordance du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm.



Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

2023-236

### **9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour la gestion animalière se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un service de contrôle canin sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,  
Et appuyé par monsieur Sylvain Loyer,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Le carrefour Canin de Lanaudière selon l'offre de service 2024, d'autoriser monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service pour la gestion animalière.

D'imputer cette dépense au poste 02-290-00-412.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

2023-237

### **10.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE CONTRE-OFFRE FINALE POUR LE PROJET D'ACHAT DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois, il y a des discussions pour l'achat de l'église et du presbytère avec la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une offre finale;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique désire avoir une réponse avant la fin de l'année 2023;

Il est proposé par Sophie Desrosiers,  
Et appuyé par,

Monsieur Sylvain Loyer demande le vote :

Pour monsieur Serge Rivest,  
Pour Madame Sophie Desrosiers,  
Pour monsieur Pierre-Luc Payette,  
Contre monsieur Sylvain Loyer,  
Contre monsieur Jean Bourgeois,  
Contre monsieur Claude Bélisle,  
Pour madame Ghislaine Pomerleau.

et résolu :



Que le conseil municipal dépose une offre finale au montant de 89 000 \$ pour procéder à l'achat de l'église et du presbytère.

Que cette offre sera payée par le fonds de roulement et amortie sur une période de 10 ans.

Qu'il restera à s'entendre sur la disposition des biens et équipements qui font présentement partis prenante de l'immeuble.

La résolution est adoptée à la majorité.

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023-238

### **11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services laquelle lie actuellement les parties depuis juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 14 de cette dernière afin, notamment de préciser la référence à la population qui sera utilisée pour le calcul du coût annuel du service et qui sera facturé par la Ville de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour but de faciliter la communication du coût annuel de ce service à la Municipalité de Saint-Liguori, afin que celle-ci puisse préparer ses budgets annuels en conséquence;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,  
Et appuyé par monsieur Sylvain Loyer,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise madame Ghislaine Pomerleau mairesse et monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité l'addenda numéro 1 pour la fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-239

### **11.2 CHOIX POUR LE SERVICE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT la rencontre constructive avec la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est libre de faire son choix;

CONSIDÉRANT QUE les ententes déjà existantes avec la Ville de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait de son entente pour le service de fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies;



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0  
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638  
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

CONSIDÉRANT QU'il reste encore huit 8 ans ½ au contrat;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,  
Et appuyé par monsieur Jean Loyer,

et résolu :

Que le conseil municipal restera avec la Ville de Saint-Charles-Borromée pour le service de fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies.

Le conseil municipal remercie le préfet de la MRC de Montcalm monsieur Patrick Massé et le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Montcalm monsieur Nicolas Rousseau pour la rencontre constructive.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 40 pour se terminer à 21 h 24.

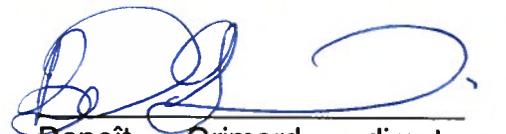
2023-240

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

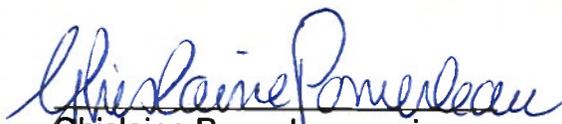
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par, appuyé par et résolu de lever la séance à 21 h 25.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

  
Ghislaine Pomerleau, mairesse

  
Benoît Grimard, directeur  
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Ghislaine Pomerleau, mairesse